



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-NEUVIÈME SESSION

INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

POINT 21.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(document établi par le secrétariat de la CIPV)

- [1] Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a examiné et mis à jour la page du Portail phytosanitaire international (PPI)¹ consacrée à la coopération externe, qui indique les organisations avec lesquelles nous coopérons actuellement et les domaines présentant un intérêt commun et faisant l'objet d'un travail conjoint.
- [2] Les sections ci-après décrivent les principales activités de coopération menées en 2024 avec des organisations externes et des organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV).

Organisations internationales

- [3] **Centre for Agriculture and Bioscience International (CABI):** Le CABI est membre du Groupe directeur chargé des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et du Groupe de travail technique sur le Programme phytosanitaire pour l'Afrique. Il a contribué aux activités du Groupe de travail technique FAO-CIPV sur la quarantaine et les mesures phytosanitaires chargé de coordonner toutes les activités techniques relatives à la prévention de la propagation de la chenille légionnaire d'automne dans de nouvelles zones. Le CABI étant sur le point de signer un protocole d'accord avec la FAO, le secrétariat de la CIPV constitue le point de contact chargé de renforcer les activités visant à développer les capacités phytosanitaires.
- [4] **Codex Alimentarius:** Des réunions sont régulièrement organisées avec la Commission du Codex Alimentarius afin de coordonner les activités des observatoires.
- [5] **Convention sur la diversité biologique (CDB):** Le secrétariat de la CIPV a continué d'œuvrer à la protection de l'environnement contre les effets des organismes nuisibles des végétaux, ce qui constitue l'un des objectifs stratégiques de la CIPV. Dans le cadre des travaux menés par le Groupe de réflexion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) sur les conteneurs maritimes, il est apparu que si le champ d'application de la CIPV se limitait aux risques phytosanitaires, la contamination par des organismes nuisibles via la filière des conteneurs maritimes pouvait présenter des risques à la fois pour la santé des végétaux et celle des animaux, et que par conséquent, le fait de lutter contre la contamination des conteneurs maritimes de manière générale aurait pour effet de freiner aussi la propagation d'autres organismes. En décembre 2022, la Conférence des parties (COP), dans sa décision 15/27 relative aux espèces exotiques envahissantes, a expressément demandé que la collaboration entre la Secrétaire exécutive de la CDB et la CIPV, ainsi qu'avec d'autres membres du Groupe de liaison interinstitutions sur les espèces exotiques envahissantes, se poursuive en vue de l'élaboration d'orientations opérationnelles harmonisées et facultatives à l'échelle mondiale sur la propreté des conteneurs

¹ Page du PPI consacrée à la coopération extérieure (en anglais): <https://www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation>.

maritimes et de leurs cargaisons. La demande formulée s'inscrit dans le droit fil de la cible 6 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

- [6] Afin d'éviter que des mesures redondantes ou contradictoires ne soient prises concernant la contamination des conteneurs maritimes, le secrétariat de la CIPV et celui de la CDB continuent de collaborer afin que les efforts consentis par les deux organisations dans ce domaine soient parfaitement coordonnés. Lors de la 16^e réunion de la Conférence des parties à la CDB (COP 16) en octobre 2024, le secrétariat de la CIPV a fait un point complet sur les avancées réalisées dans le cadre de la CIPV, ainsi que sur les travaux du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes, en ce qui concerne l'élaboration de recommandations sur les mesures à prendre pour réduire autant que possible les risques phytosanitaires posés par les conteneurs maritimes; il a notamment évoqué à cet égard l'adoption par la CMP, à sa 18^e session, de la version révisée de sa recommandation n° 6. Le secrétariat de la CIPV s'est attaché à donner une vue d'ensemble des documents d'orientation de la CIPV qui étaient disponibles, et a confirmé qu'il prêterait appui au secrétariat de la CDB pour l'élaboration d'orientations opérationnelles harmonisées et facultatives à l'échelle mondiale sur la propreté des conteneurs maritimes et de leurs cargaisons, conformément à la demande de la COP. Il a été proposé que les documents actuels de la CIPV servent de modèle de référence et que les travaux, les observations et les expériences de l'ancienne Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes soient pris en compte lors de l'élaboration des documents d'orientation.
- [7] **Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM):** En 2024, le CIHEAM, le réseau d'organisations EUPHRESO et le secrétariat de la CIPV ont participé à la réunion de haut niveau des organes directeurs et des organes subsidiaires de la CIPV, aux réunions des groupes de réflexion de la CMP et aux ateliers régionaux de la CIPV.
- [8] **Comité de liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD):** La collaboration fructueuse avec le COLEAD a abouti à la signature en 2021 d'un protocole de collaboration entre la FAO et le Comité. Ce dernier s'est chargé, à titre gracieux, de la traduction en français de plus de 10 guides et a invité plus de 15 pays à assister en personne à la 18^e session de la CMP. Le protocole d'accord avec le COLEAD a été renégocié jusqu'en 2027, et prévoit la poursuite des activités en ce qui concerne les guides et le matériel pédagogique, ainsi que l'appui aux réunions des deux organisations. Le COLEAD et le secrétariat de la CIPV ont organisé ensemble un atelier sur la conception de projets pour aider les pays à élaborer des propositions de projet visant à renforcer les domaines prioritaires recensés dans le cadre des évaluations de la capacité phytosanitaire.
- [9] **Alliance mondiale pour la facilitation du commerce:** En 2024, l'Alliance a prêté un appui à la Colombie, à la Mauritanie, au Nigéria, au Togo et à l'Ukraine pour les aider à mettre en œuvre la solution ePhyto de la CIPV. Par ailleurs, l'Alliance fait partie des partenaires de l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV qui est en cours d'élaboration.
- [10] **Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire:** Le Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire a accepté d'assumer les rôles et responsabilités qui incombaient auparavant au Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire. La présidence de ce dernier a informé le secrétariat de la CIPV du fait que le Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire devrait remplacer le Groupe consultatif international sur l'analyse du risque phytosanitaire en qualité d'organisme externe fournissant à la CIPV des avis d'expert sur l'analyse du risque phytosanitaire.
- [11] **Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA):** La coopération avec l'AIEA s'est poursuivie tout au long de 2024, en particulier dans le domaine de l'élaboration de normes internationales, ainsi qu'avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), au sein duquel l'AIEA est représentée par un membre, conformément aux spécifications du Groupe. L'AIEA a également participé activement au Groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. Elle compte aussi un représentant au sein du Groupe directeur chargé des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, qui a été actif tout au long de l'année 2024. La collaboration entre le secrétariat de la CIPV et

l'AIEA a débouché sur l'organisation d'un atelier conjoint sur la détection de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (TR4). Grâce à cet atelier, les représentants de neuf (9) pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont pu s'initier aux techniques de diagnostic permettant de détecter la présence de *Fusarium* TR4. Il s'agissait d'un atelier de formation des formateurs, et le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) de l'Union africaine (UA) entreprend actuellement un suivi afin d'évaluer la diffusion et l'utilisation des connaissances dans les pays.

- [12] **Coalition internationale du commerce des céréales:** En 2024, la Coalition a contribué à la promotion et à la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV. À cet égard, elle a notamment: prêté appui aux agents qui interviennent dans le commerce des céréales partout dans le monde et qui contribuent à la mise en œuvre réussie de la solution ePhyto; présenté des exposés sur le point de vue du secteur dans le cadre de diverses réunions, dont des webinaires consacrés à la solution ePhyto organisés conjointement par le Groupe consultatif sectoriel ePhyto et le secrétariat de la CIPV au Brésil, au Canada et en Égypte; et participé à titre d'observateur aux réunions du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV.
- [13] **Organisation maritime internationale (OMI):** Le secrétariat de la CIPV poursuit sa collaboration avec l'OMI, notamment dans le cadre des programmes d'inspection de l'OMI relatifs aux unités de transport de cargaisons. Un représentant du secrétariat de l'OMI participe régulièrement au Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes.
- [14] **Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers:** Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, créé en 2003, est un groupe scientifique indépendant qui mène une analyse et des travaux de recherche scientifique sur des questions phytosanitaires touchant aux forêts qui se posent à l'échelle internationale. Le secrétariat de la CIPV, le GTTP et le Comité des normes de la CMP font appel au Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers pour obtenir des réponses à des questions scientifiques essentielles et soutiennent le travail de ce groupe au sein de la communauté de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV participe aux symposiums annuels du groupe, qui se sont tenus en ligne au cours des dernières années. En novembre 2024, la 21^e réunion annuelle du groupe s'est déroulée au siège de la FAO, marquant la première réunion en personne depuis 2018. Plusieurs questions pressantes ont été abordées, notamment la recherche à l'appui de l'établissement de normes internationales, la recherche sous-tendant les propositions de traitements phytosanitaires, les outils moléculaires de détection et de diagnostic, ainsi que la mise au point de traitements destinés aux produits forestiers et leur évaluation. Une séance supplémentaire a été consacrée aux questions phytosanitaires liées aux déplacements internationaux de copeaux de bois et de matériaux d'emballage en bois. Une séance spéciale a également été organisée pour la présentation officielle du volume 2 du Guide de la FAO pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier. Cette version révisée du guide qui avait été publiée pour la première fois en 2011 devrait permettre de mieux soutenir la gestion des organismes nuisibles et de mieux faire comprendre le rôle de la CIPV dans le secteur forestier. Le secrétariat a fait le point sur les travaux menés dans le cadre de la CIPV, ainsi que sur les activités relatives au diagnostic des organismes nuisibles, notamment les méthodes moléculaires, et a mis en avant des pistes de collaboration future au titre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 concernant i) la coordination de la recherche et ii) le travail en réseau avec les laboratoires de diagnostic.
- [15] **Fédération internationale des semences (FIS):** Un représentant de la Fédération internationale des semences (qui préside également le Groupe consultatif sectoriel ePhyto), en collaboration avec le secrétariat de la CIPV, a organisé des ateliers en ligne à l'échelon national, consacrés à l'adoption d'ePhyto, au Brésil, au Canada et en Égypte. Ce représentant, qui est également membre du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV, a contribué à différentes réunions de parties prenantes de la solution ePhyto, notamment en vue de l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV a été invité à participer à l'atelier de la FIS consacré au commerce électronique qui s'est tenu à Genève début novembre 2024 et y a présenté un exposé intitulé Overview of E-commerce: Trends and Implications (Panorama du commerce électronique: tendances et incidences).

- [16] **Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA):** Dans le système interaméricain, l'IICA est l'organisme spécialisé dans l'agriculture qui appuie les activités menées par les États membres en faveur du développement agricole et du bien-être rural. Le secrétariat de la CIPV cherche actuellement à se rapprocher de cet organisme afin de convenir de nouveaux domaines de collaboration.
- [17] **Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF):** Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce est une organisation hébergée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont les membres principaux sont les suivants: le Codex Alimentarius, la FAO, le secrétariat de la CIPV, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMC. Le secrétariat de la CIPV a participé aux deux groupes de travail du STDF, dont il a assuré la présidence. Il a examiné de façon approfondie plusieurs demandes de subventions comportant un aspect phytosanitaire et a adressé ses observations au groupe de travail qui examine, approuve et hiérarchise les projets financés par le Fonds (y compris les subventions destinées à l'élaboration des projets).
- [18] La description détaillée des projets approuvés et de leurs résultats est disponible sur le site web du Fonds². Le secrétariat de la CIPV participe à plusieurs groupes d'experts du Fonds qui travaillent sur diverses initiatives, notamment sur l'intégration des questions de genre, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, la certification sanitaire et phytosanitaire électronique et les partenariats public-privé.
- [19] **Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires³:** Le Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires est un groupe scientifique indépendant qui met à disposition un forum permettant de traiter, dans le cadre de débats et de travaux de recherche collectifs, des questions essentielles ayant trait aux traitements phytosanitaires. Il a pour mission d'harmoniser la recherche portant sur les traitements phytosanitaires et d'autres mesures trouvant une application dans le commerce international des produits horticoles afin d'aider les groupes techniques de la CIPV, les organisations pour la protection des végétaux et les chercheurs. Le GTTP fait appel au Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires pour appuyer la mise au point de traitements phytosanitaires internationaux qui doivent être examinés et approuvés par le Comité des normes (CN).
- [20] **Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE):** À la suite de l'adoption par la CMP, à sa 18^e session, de la version révisée de sa recommandation n° 6 sur les conteneurs maritimes, le Groupe de réflexion sur les conteneurs maritimes a continué tout au long de 2024 de collaborer avec la CEE dans le cadre de la révision du Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (**Code CTU**) pour faire en sorte qu'on y fasse figurer des informations sur les risques phytosanitaires associées aux déplacements internationaux de conteneurs maritimes ainsi que des recommandations sur les mesures à prendre pour réduire autant que possible ces risques. Auparavant, le Groupe de réflexion avait rédigé et proposé des amendements au Code CTU en vue de la prévention de la contamination par des organismes nuisibles, comme il en est rendu compte à la section 3.4 de son rapport 2023 ([CPM 2024/25_01](#)). Après la présentation des amendements proposés, le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) de la CEE a convoqué à plusieurs reprises la réunion informelle sur le Code CTU afin que les participants puissent s'employer ensemble à faire avancer la révision du Code. Les représentants du Groupe de réflexion et du secrétariat de la CIPV y ont participé activement pour veiller à ce que les amendements proposés concernant la prévention de la contamination par les organismes nuisibles restent conformes à la version révisée de la [recommandation n° 6 de la CMP](#) relative aux conteneurs maritimes, tout en s'insérant bien dans le format proposé pour le Code CTU révisé et en intégrant les observations des autres participants. Les amendements ont ensuite été présentés et examinés lors de la réunion du WP.24, qui s'est tenue les 16 et 17 décembre 2024 à Genève.

² Site web du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce:
<https://standardsfacility.org/fr/project/explore>.

³ Page web du Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires (en anglais):
<https://www.ippc.int/fr/partners/organizations-page-in-ipp/phytosanitarymeasuresresearchgroup>.

- [21] **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** Le secrétariat de la CIPV a participé à la coordination de la communication interinstitutionnelle avec les organismes travaillant dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité tout au long de 2024, et prévoit de poursuivre cette activité. La participation aux réunions organisées à ce titre permet au secrétariat de la CIPV de prendre part à un cycle d'entretiens et de discussions mettant en lumière les contributions de la CIPV à la biodiversité et à l'environnement.
- [22] **Banque mondiale:** En 2024, la Banque mondiale a prêté son appui au Burkina Faso, à l'Eswatini, au Ghana, au Malawi et à la Zambie dans le cadre de la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV.
- [23] **Organisation mondiale des douanes (OMD):** Conformément à l'accord passé en 2018 entre le secrétariat de l'OMD et celui de la CIPV⁴, les deux parties continuent de coopérer sur des questions d'intérêt commun afin de promouvoir la sécurité et l'efficacité du commerce des végétaux et des produits végétaux. Le secrétariat de la CIPV poursuit sa collaboration avec l'OMD dans le domaine des conteneurs maritimes et étudie l'intérêt que pourrait présenter le recours aux programmes relatifs aux opérateurs économiques agréés, ainsi que l'ajout d'éléments de données visant à faciliter le suivi du niveau de propreté des conteneurs dans le cadre du Modèle de données de l'OMD. Le secrétariat de la CIPV continue de participer en qualité d'observateur aux réunions du Groupe de travail sur le commerce électronique de l'OMD et poursuit ses activités de sensibilisation aux questions phytosanitaires liées aux végétaux et produits végétaux commercialisés en ligne et expédiés par voie postale ou par des services de livraison rapide. Le chef d'équipe de l'Unité chargée de la facilitation et de la mise en œuvre a également assisté à la réunion du Comité technique permanent de l'OMD tenue en 2024 et a présenté un exposé soulignant l'importance de la collaboration en ce qui concerne le commerce électronique, ePhyto et les conteneurs maritimes. Par ailleurs, une note conceptuelle est en cours d'élaboration au sujet d'une éventuelle collaboration entre l'OMD et le secrétariat de la CIPV sur le thème «Permettre la collaboration numérique entre les services des douanes et les organisations nationales pour la protection des végétaux grâce à la normalisation des données». Le Groupe directeur ePhyto s'est félicité de cette possible collaboration et a insisté sur le fait que l'échange de données entre les douanes et les organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) ne devait pas entraîner de modification du modèle de données ePhyto.
- [24] **Organisation mondiale du commerce (OMC) et Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS):** La CIPV est un traité intergouvernemental⁵ signé par 185 parties contractantes (depuis décembre 2023), qui vise à protéger les ressources végétales mondiales contre la propagation et l'introduction d'organismes nuisibles, et à faciliter le commerce sans risque. Dans le cadre de la Convention, il a été décidé d'élaborer et de mettre en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)⁶, qui servent d'instrument principal pour atteindre les objectifs fixés. Ainsi, la Commission des mesures phytosanitaires, organe directeur de la Convention, est la seule organisation normative compétente au niveau mondial dans le domaine de la santé des végétaux. Elle est l'une des trois organisations sœurs reconnues dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC, aux côtés de la Commission du Codex Alimentarius pour les normes de sécurité sanitaire des aliments et de l'OMSA pour les normes de santé animale.
- [25] Comme de coutume, le secrétariat de la CIPV a présenté des informations actualisées à toutes les réunions que le Comité SPS de l'OMC a tenues en 2024, et tous les documents peuvent être consultés sur le site web de l'OMC⁷. Les membres du Comité SPS ont souligné l'importance et l'intérêt que revêt la participation des organismes de normalisation, y compris du secrétariat de la CIPV, dans la mesure

⁴ Accord entre la FAO (agissant au nom du secrétariat de la CIPV) et l'OMD:

<https://www.ippc.int/fr/partners/wco/publications/2019/01/agreement-between-fao-on-behalf-of-the-ippc-secretariat-and-the-wco/>.

⁵ Texte de la Convention: <https://www.ippc.int/fr/about/convention-text>.

⁶ NIMP adoptées: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.

⁷ Site web de l'OMC: <https://www.wto.org/indexfr.htm>.

où elle permet d'assurer la collaboration, la mise en commun de l'expérience acquise et la compréhension mutuelle.

- [26] Le secrétariat de la CIPV poursuit ses efforts en matière de coopération internationale dans le cadre des activités techniques relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Ainsi, il a participé à l'édition 2024 du Cours des champions de la transparence dans le domaine SPS de l'OMC, qui s'est tenu du 30 septembre au 11 octobre 2024. Durant la formation, le secrétariat de la CIPV a mis en avant le rôle de la CIPV s'agissant de promouvoir la transparence des normes phytosanitaires mondiales, et a souligné l'importance de la communication, des obligations nationales en matière d'établissement de rapports et du suivi de l'application des normes internationales. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/news/ippc-continues-international-cooperation-at-wto-sps-transparency-champions-course/>.
- [27] **Organisation mondiale de la santé animale (OMSA):** Des réunions périodiques sont organisées avec l'OMSA afin de coordonner les activités des observatoires.
- [28] **Union postale universelle (UPU):** Le secrétariat de la CIPV continue de participer en qualité d'observateur aux réunions du groupe sur la sécurité postale de l'UPU et est membre de l'équipe d'experts chargée de l'atténuation des échanges de biens illicites. Il a présenté des exposés sur la santé des végétaux et le commerce électronique à ces deux groupes en 2024. Un représentant de l'UPU a participé en qualité d'expert à la manifestation sur le commerce électronique organisée en marge de la 18^e session de la CMP.
- [29] **Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC):** Le secrétariat de la CIPV a eu des échanges avec un représentant du GIEC en vue d'obtenir la collaboration de ce groupe avec la nomination d'un spécialiste du changement climatique devant faire partie du Groupe de réflexion de la CMP sur le changement climatique et les questions phytosanitaires. Ce Groupe de réflexion a notamment pour but de faire progresser la prise en compte des questions phytosanitaires dans le débat international sur le changement climatique, et de renforcer la collaboration et l'échange d'informations avec des organismes pertinents, comme le GIEC.
- [30] **Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA):** La question de l'inclusion du secrétariat de la CIPV dans le protocole d'accord en cours de signature entre l'EFSA et la FAO a été abordée avec l'EFSA.

Recherche et universités

- [31] Le secrétariat de la CIPV a aussi renforcé ses activités de liaison avec le milieu de la recherche et les universités, conformément au nouvel élément du Programme de développement relatif à la coordination de la recherche dans le domaine phytosanitaire, prévu dans le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.
- [32] Des activités de liaison ont été menées auprès des organisations et institutions suivantes:
- 1) **EUPHRESKO:** S'agissant du travail collaboratif relatif à la coordination de la recherche phytosanitaire, le Groupe de réflexion chargé de la mise en œuvre de cet élément du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 a été créé par la CMP à sa 17^e session. Son mandat a été examiné et adopté par la CMP à sa 18^e session (2024).
 - 2) **Université de Florence:** le secrétariat de la CIPV, en collaboration avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), a donné une conférence à l'intention des étudiants en gestion des ressources naturelles et en phytopathologie de la section de phytopathologie et d'entomologie du Département des sciences et techniques de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement et des forêts (DAGRI) de l'Université de Florence, lors de leur visite au siège de la FAO à Rome, le vendredi 22 novembre 2024. Les étudiants étaient emmenés par Laura Mugnai, Professeure de phytopathologie et coéditrice en chef de la revue *Phytopathologia Mediterranea*. Le secrétariat de la CIPV et les unités de NSP chargées de la Convention de Rotterdam, des acridiens et des ravageurs transfrontières, ainsi que des pesticides et de la gestion intégrée des ravageurs sont intervenus dans leurs domaines de spécialisation

respectifs tout au long des trois heures qu'a duré la conférence, qui était donnée dans la Salle du roi Fayçal à la FAO.

Organisations régionales pour la protection des végétaux

- [33] Le secrétariat de la CIPV a apporté un soutien constant aux ORPV participant aux travaux de certains groupes de réflexion de la CMP ainsi qu'à l'organisation d'ateliers régionaux et d'autres manifestations. Il a également prêté un appui à la Consultation technique des ORPV.
- [34] En 2024, le secrétariat de la CIPV a mobilisé le CPI, les pays membres de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO) et les communautés économiques régionales concernant le Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA). En coordination avec le CPI et la NEPPO, en tant que membres du groupe de coordination opérationnelle, le secrétariat de la CIPV a continué d'appuyer les 11 pays participant à la phase pilote du PPA, l'objectif étant que tous les autres pays africains se joignent à l'initiative d'ici les quatre prochaines années. Huit pays ont été sélectionnés en vue de la deuxième phase, et les organismes nuisibles à cibler en priorité ont été recensés. De façon générale, le PPA vise à protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles et à favoriser la sécurité du commerce des produits agricoles, et contribuera ainsi à la sécurité alimentaire et à la croissance économique à long terme en dotant les ONPV des capacités nécessaires pour détecter et combattre rapidement les organismes nuisibles des végétaux qui ont des répercussions sur la réglementation, l'économie et l'environnement.
- [35] Le CPI compte parmi les principales parties prenantes de l'initiative ePhyto Afrique qui est en train d'être mise au point. Cette initiative vise à encourager et à aider les pays d'Afrique à adopter et à déployer la solution ePhyto de la CIPV au niveau national. Le CPI préside le groupe de coordination opérationnelle du PPA.
- [36] La NEPPO assure la vice-présidence du groupe de coordination opérationnelle du PPA.

FAO

Le Bureau sous-régional de la FAO pour la Mésoméridie a fourni un appui remarquable en partageant son expérience quant à la meilleure façon d'organiser un exercice de simulation sur *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4, en Afrique. Premier exercice du genre à être organisé sur le continent africain, cet événement s'est tenu au Kenya du 20 au 24 mai 2024, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées du pays et de représentants de 12 pays membres du COMESA. Le Bureau de la FAO au Kenya a participé étroitement à l'ensemble des opérations logistiques.

- [37] Les bureaux de pays de la FAO en Afrique ont apporté leur aide à la mise en œuvre du PPA dans les 11 pays pilotes. Dans le cadre de cette collaboration, ils ont surtout prêté un appui à l'organisation de formations ainsi qu'à l'envoi et à la distribution aux ONPV des pays pilotes de tablettes pour la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux.

Recommandations

- [38] La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:
- 1) prendre note du rapport sur les activités de coopération internationale menées en 2024.